



FILIÈRE ADMINISTRATIVE

CATÉGORIE C

ADJOINT ADMINISTRATIF

STRUCTURE (art. 2 décret n°2006-1690 du 22 déc. 2006)

Le cadre d'emplois comprend trois grades :

- adjoint administratif, grade de recrutement
- adjoint administratif principal de 2ème classe, grade de recrutement et d'avancement
- adjoint administratif principal de 1ère classe, grade accessible uniquement par avancement

Dispositions transitoires :

Dans le cadre de la mise en œuvre du PPCR, les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ou détachés dans ce cadre d'emplois sont reclassés, au 1er janvier 2017, conformément aux tableaux figurant :

- aux articles 14 à 17 du décret n°2016-596 du 12 mai 2016
- et à l'article 73 du décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016.

MISSIONS (art. 3 décret n°2006-1690 du 22 déc. 2006)

Les membres du cadre d'emplois sont chargés de tâches administratives d'exécution, qui supposent la connaissance et comportent l'application de règles administratives et comptables ; ils peuvent :

- effectuer des travaux de bureautique et utiliser des matériels de télécommunication
- effectuer des enquêtes administratives et établir des rapports nécessaires à l'instruction de dossiers
- placer les usagers d'emplacements publics, calculer et percevoir le montant des redevances exigibles de ces usagers

Lorsqu'ils relèvent d'un grade d'avancement, ils assurent plus particulièrement l'accueil et les travaux de guichet, la correspondance administrative et les travaux de comptabilité ; ils peuvent :

- participer à la mise en œuvre de l'action de la collectivité dans les domaines économique, social, culturel et sportif
- constituer, mettre à jour et exploiter la documentation, effectuer des travaux d'ordre
- percevoir et centraliser les redevances dues par les usagers
- assurer la bonne utilisation des matériels de télécommunication
- assurer le secrétariat de mairie d'une commune de moins de 2000 habitants
- coordonner l'activité d'adjoints administratifs du premier grade

Source : *bip.cig929394*